

# AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

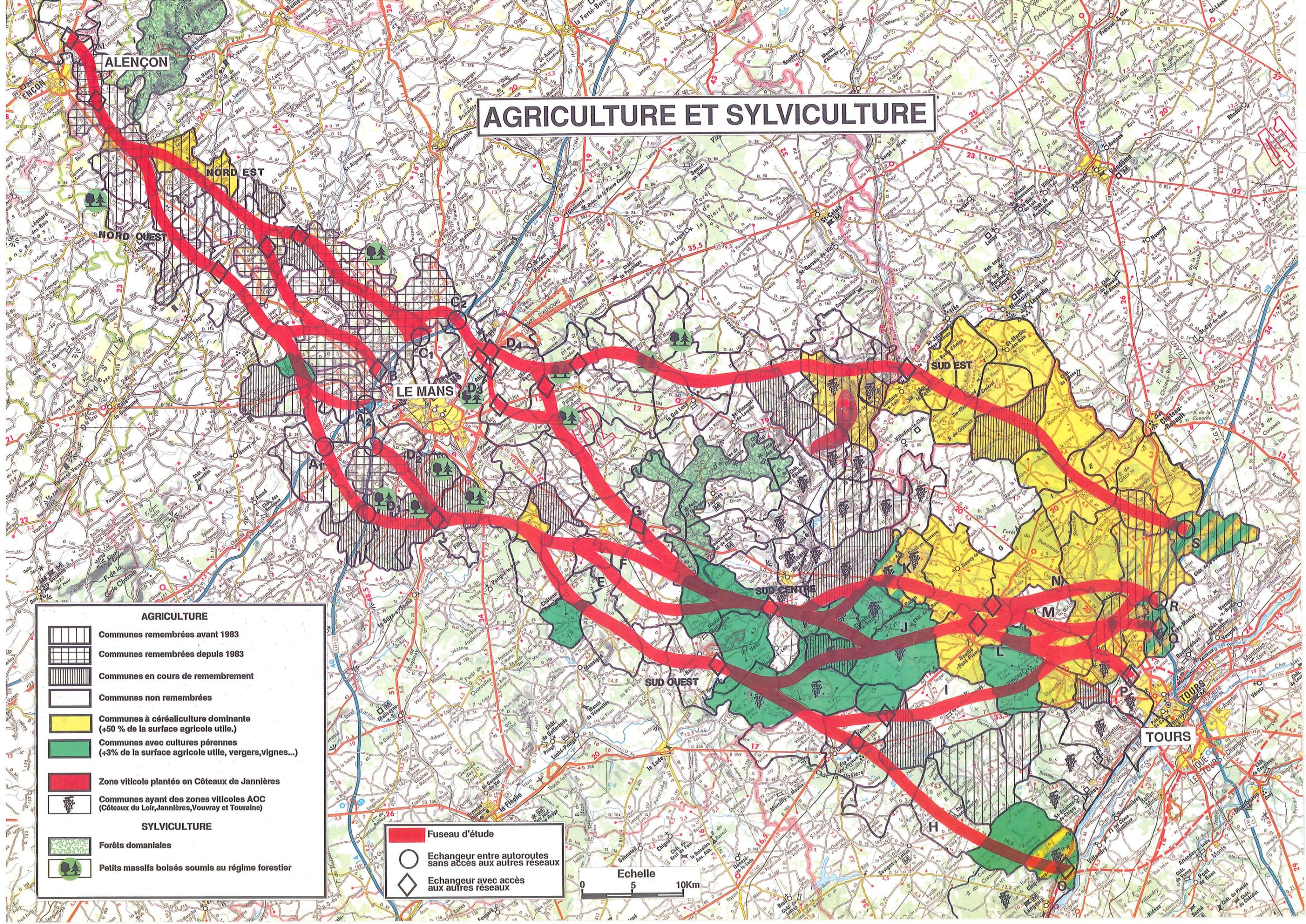
**AGRICULTURE**

-  Communes remembrées avant 1983
-  Communes remembrées depuis 1983
-  Communes en cours de remembrement
-  Communes non remembrées
-  Communes à céréaliculture dominante (+50 % de la surface agricole utile.)
-  Communes avec cultures pérennes (+3% de la surface agricole utile, vergers, vignes...)
-  Zone viticole plantée en Côteaux de Jannières
-  Communes ayant des zones viticoles AOC (Côteaux du Loir, Jannières, Vouvray et Touraine)

**SYLVICULTURE**

-  Forêts domaniales
-  Petits massifs boisés soumis au régime forestier

-  Fuseau d'étude
-  Echangeur entre autoroutes sans accès aux autres réseaux
-  Echangeur avec accès aux autres réseaux



## L'urbanisme, l'habitat et l'environnement sonore

Entre ALENÇON et LE MANS, l'habitat est diffus et peu dense. L'ensemble des variantes pose seulement des problèmes ponctuels à la condition de s'écarter suffisamment des zones d'habitations agglomérées.

En arrivant au MANS, on rencontre les problèmes inhérents aux zones péri-urbaines où l'habitat est diffus et dense à la fois, en particulier à l'Est de l'agglomération, sur les communes d'YVRÉ-L'ÉVÊQUE, CHANGÉ, SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE, BRETTE-LES-PINS et TÉLOCHÉ. La variante Est C2 à SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE perturbe des lotissements alors que la solution D3 (réutilisation du couloir de la RN 223) engendre un impact fort sur l'habitat à CHANGÉ (démolitions, fortes nuisances phoniques). Pour les autres variantes, les différences sont plus limitées et non décisives, le contexte à l'Ouest étant moins favorable (liaison Sud-Ouest du MANS).



La Michetière à Parigné l'Evêque (SARTHE)

Entre LE MANS et le Nord de TOURS, toutes les variantes peuvent éviter de fortes nuisances à l'habitat du fait de la faible densité de peuplements. Sur le secteur de CHATEAU-DU-LOIR, l'éloignement suffisant de la variante Sud-Centre évite les zones agglomérées denses.

En arrivant sur TOURS, on retrouve les mêmes problèmes que sur LE MANS à SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER, CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE, METTRAY. A ce titre,

les variantes extrêmes (Sud-Ouest H et Sud-Est) en évitant les espaces urbanisés de la couronne Tourangelle s'intègrent mieux et engendreront peu de nuisances sonores. A contrario, celles-ci présentent une faible affectation de trafic ce qui diminuerait peu les nuisances sur les itinéraires existants, notamment dans les traversées d'agglomération comme CHATEAU-DU-LOIR, NEUILLÉ-PONT-PIERRE, DISSAY-SOUS-COURCILLON, ÉCOMMOY.

Le meilleur compromis consiste à trouver une variante qui permette d'alléger le trafic sur les itinéraires existants (diminution des nuisances pour de nombreuses habitations), c'est-à-dire suffisamment proche des centres urbains pour que l'affectation de trafic soit satisfaisante, sans perturber trop de nouveaux sites habités.

## Les autres activités

Dans la SARTHE, le principal pôle économique se trouve autour du MANS (construction mécanique, électronique, automobile, musée automobile, parc des expositions ...).



Zone d'activité à Changé (SARTHE)

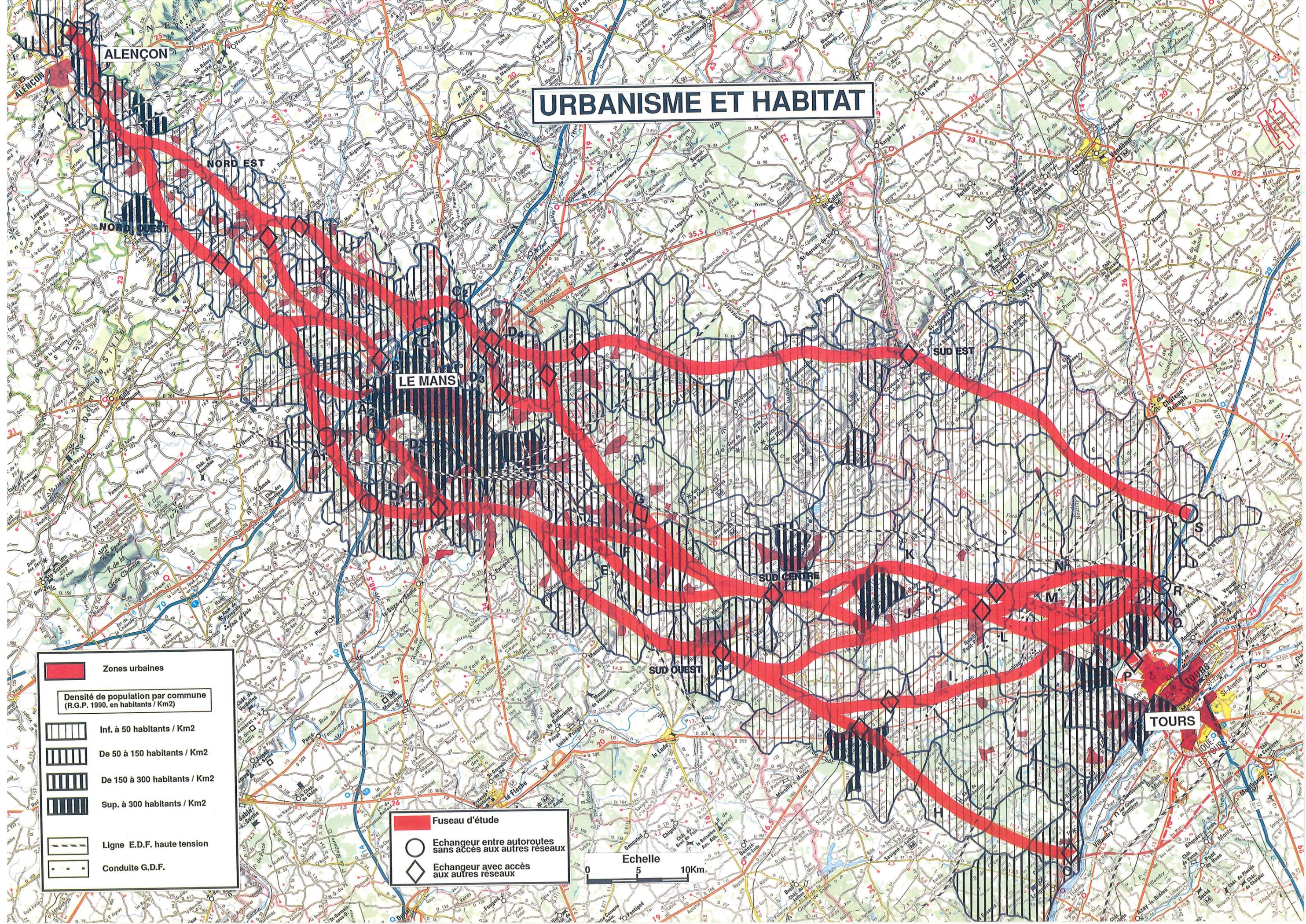
Au Nord, certaines communes ont cependant une certaine importance économique, FRESNAY-SUR-SARTHE, BEAUMONT, MAMERS et BALLON. Au Sud du MANS, ECOMMOY, MAYET et surtout CHATEAU-DU-LOIR constituent des petites villes dynamiques.

En INDRE ET LOIRE, il faut arriver en périphérie de TOURS pour percevoir une activité économique plus intense. A un degré moindre CHATEAU-LA-VALLIERE, LANGEAIS et CHATEAU-RENAULT constituent des petits centres d'activité non négligeables.

Entre ALENÇON et LE MANS les tracés sont équivalents pour la desserte des zones d'activité, le tracé Nord-Ouest dessert FRESNAY-SUR-SARTHE, le tracé Nord-Est, BALLON. Une arrivée en B au MANS permet de desservir la zone industrielle Nord du MANS alors qu'une arrivée en C1 ou C2 est défavorable.

Entre LE MANS et TOURS, au regard de la desserte économique et de l'allègement du trafic sur l'itinéraire existant les variantes Sud-Est et Sud-Ouest H sont les moins intéressantes, sauf pour CHATEAU-LA-VALLIERE et LANGEAIS. Les variantes Sud-Centre permettent une bonne desserte d'ECOMMOY et de CHATEAU-DU-LOIR.

# URBANISME ET HABITAT



**Zones urbaines**

**Densité de population par commune (R.G.P. 1990, en habitants / Km<sup>2</sup>)**

- Inf. à 50 habitants / Km<sup>2</sup>
- De 50 à 150 habitants / Km<sup>2</sup>
- De 150 à 300 habitants / Km<sup>2</sup>
- Sup. à 300 habitants / Km<sup>2</sup>

Ligne E.D.F. haute tension

Conduite G.D.F.

Fuseau d'étude

Echangeur entre autoroutes sans accès aux autres réseaux

Echangeur avec accès aux autres réseaux



# COMPARAISON DES GRANDES VARIANTES

## ALENÇON - LE MANS

| TRACÉS                          | NORD-OUEST   |    |   | NORD-EST  |   |    |
|---------------------------------|--|----|---|---|---|----|
|                                 | A1   | A2 | B   | B   | C1  | C2 |
| HYDROGÉOLOGIE                   | Proximité de captages sur la commune de LA BAZOGE  |    |   | Proximité de captages sur la commune de ROUES-SÉ-FONTAINE |   |    |
| HYDROLOGIE                      |  |    | Captage sur la commune de la CHAPELLE St FRAY   |   |   |    |
| FLORE ET FAUNE                  | Coupe l'unité biologique des forêts de LA BAZOGE et MEZIÈRES                                     |    |   |   | Perturbe les bois de JOUÉ-L'ABBÉ  |    |
| PAYSAGE                         | Coupe le secteur boisé à l'est de LA BAZOGE (très sensible)                                      |    |   | Butte boisée de CHERISAY                                  |   |    |
|                                 |  |    | Zone bocagère dense et boisée de LA BAZOGE      |   | Coupe un secteur sensible près de LA TRUGALLE                                       |    |
| ACTIVITÉS AGRICOLES             |  |    |   | Touche des communes céréalières du Saosnois               |   |    |
| SYLVICULTURE                    | Tangente la forêt de LA BAZOGE   |    |   |   | Perturbe de petits massifs (bois de COURTEIL, bois CLAIREAU et bois de JOUÉ-L'ABBÉ) |    |
| URBANISME                       | Problèmes d'habitats sur les communes de LAVARDIN et DOMFRONT-EN-CHAMPAGNE (lotissements)        |    |   |   |   |    |
| HABITAT ET ENVIRONNEMENT SONORE | Le nombre de sites susceptibles d'être perturbés par le bruit est du même ordre sur chaque tracé |    |   |   |   |    |
| AUTRES ACTIVITÉS                | Privilège FRESNAY/SARTHE   |    | Désservira la zone industrielle au Nord du MANS | Privilège la desserte de BALLON                           |   |    |
| PATRIMOINE CULTUREL             |  |    |   | Se rapproche du site de BALLON                            |   |    |
| GÉOLOGIE                        | Solutions équivalentes   |    |   |   |   |    |

## CONTOURNEMENT DU MANS

| TRACÉS                          | A1 D1   | A2 ou BD1 | A2 ou BD2 | B ou C1 ou C2 D3  | B ou C1 ou C2 D4  |
|---------------------------------|---|-----------|-----------|---|---|
| HYDROGÉOLOGIE                   | Proximité de captages à SOULIGNÉ FLACÉ et à VOIVRES-LES-LE-MANS   |           |           | Proximité de captages en C1 et C2 (NEUVILLE/SARTHE, SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE)   |   |
| HYDROLOGIE                      |   |           |           | Franchit l'HUISNE (réserve pour alimentation en eau potable (A.E.P.) à l'aval des projets - distante de 5 km environ) |   |
| FLORE ET FAUNE                  | Aucune solution proposée ne risque de perturber gravement les équilibres  |           |           |   |   |
| PAYSAGE                         | Coupe une zone fragile à proximité d'ÉTI-VAL-LES-LE MANS  |           |           |   | Impact ponctuel relativement important sur la butte d'AUVOURS |
| ACTIVITÉS AGRICOLES             | Contexte agricole difficile dû aux restructurations foncières liées à l'autoroute A11 et à la liaison Sud-Ouest |           |           | Equivalentes, contraintes moins fortes  |   |
| SYLVICULTURE                    |   |           |           | Quelques boisements touchés (faible valeur sylvicole en général)  |   |
| URBANISME                       |   |           |           | Problèmes d'habitats sur les communes d'YVRÉ-L'ÉVÊQUE, CHANGÉ, TÉLOCHÉ, BRETTE LES PINS                               |   |
| HABITAT ET ENVIRONNEMENT SONORE | Habitat diffus assez dense  |           |           | Passage très difficile sur la commune de CHANGÉ   | Habitat diffus assez dense                                    |
| AUTRES ACTIVITÉS                |   |           |           | D3 est plus favorable que D4 car elle passe plus près du MANS   |   |
| PATRIMOINE CULTUREL             | Aucune solution ne présente d'inconvénients importants  |           |           |   |   |

## LE MANS - ARRIVEE SUR TOURS

| TRACÉS                                 | SUD-OUEST   |   |   | SUD-EST  |
|--|---|---|---|--|
|  | H   | I   | J   |  |
| <b>HYDROLOGIE</b>                      | Franchissement de la SARTHE et du LOIR (aucun problème)   |   |   | Franchissement du LOIR et de l'HUISNE (aucun problème)                           |
| <b>FLORE ET FAUNE</b>                  | Impact sur les cortèges biologiques des bois au nord de PONVALLAIN et MAYET   |   |   |  |
|  | Variante la plus nuisante : flore, oiseaux, grands cervidés   | Touchent moins de forêts                          |   |  |
| <b>PAYSAGE</b>                         | Impact important : coupe un coteau à l'ouest de VAAS et la forêt de CHATEAU LA VALLIÈRE   | Coupe une partie du bois de la MOTTE à SEMBLANCAY | Coupe un petit bois et des vergers à CHENU et à St AUBIN-LE-DÉPEINT | Impact important jusqu'à la vallée du LOIR (Vallée de la HUNE et de l'ÉTANGSORT) |
|  |   |   | Tangente la vallée de l'ESCOTAIS                                    |  |
| <b>ACTIVITÉS AGRICOLES</b>             | Peu de contraintes car : traverse une région à forte déprise agricole (quelques vignes en arrivant sur la LOIRE)  | un peu plus de problèmes (plus de cultures)       | Touche quelques zones de vergers (sud du LOIR)                      | Touche des bonnes terres à céréales mais évite la plupart des cultures pérennes  |
| <b>SYLVICULTURE</b>                    | Du LOIR à TOURS s'inscrit en milieu boisé (impact important)  | Linéaire assez important en forêt                 |   | Traverse peu d'espaces forestiers, mais de qualité                               |
| <b>URBANISME</b>                       | Peu de problèmes d'habitat-mitage à l'est de MAYET (variante sud-centre F) et sur LAVERNAT  |   |   | Pas de problèmes d'habitats  |
| <b>HABITAT ET ENVIRONNEMENT SONORE</b> | Le long des différentes variantes, le nombre de sites susceptibles d'être perturbés par le bruit sont du même ordre. Ces variantes délestent peu l'itinéraire actuel et diminuent donc peu la nuisance acoustique sur celui-ci. |   |   |  |
| <b>PATRIMOINE CULTUREL</b>             | Passage à proximité du site archéologique d'AUBIGNÉ-RACAN   |   |   |  |

| TRACÉS                                 | SUD - CENTRE  |                               |     |                                      |  |  |   |
|--|---|-------------------------------|-----|--------------------------------------|--|--|---|
|  | E ou F.J  | E ou F.K                      | G.J | G.K                                  | L.P ou Q   | M.Q ou R   | N.R   |
| <b>HYDROGÉOLOGIE</b>                   | Le tracé Sud-Centre passe à proximité de captages à MAYET et LAVERNAT<br>Captages à St ANTOINE DU ROCHER, NOTRE DAME D'OE, CERELLES   |                               |     |                                      |  |  |   |
| <b>HYDROLOGIE</b>                      | Franchissement de la SARTHE et du LOIR (aucun problème)   |                               |     |                                      |  |  |   |
| <b>FLORE ET FAUNE</b>                  | La variante Sud-Centre s'intègre bien dans la vallée du LOIR.   |                               |     |                                      |  |  |   |
|  | Tangente la vallée de l'ESCOTAIS  |                               |     |                                      |  |  | Impact sur les vallées de CHOISILLE et les bois de BAUDRY   |
| <b>PAYSAGE</b>                         | Sud-Centre E concerne de nombreux bois et des zones très sensibles (vallée de l'AUNE...)  |                               |     |                                      |  |  | Traverse les vallées de la CHOISILLE et la PETITE CHOISILLE |
| <b>ACTIVITÉS AGRICOLES</b>             | Traverse des zones A.O.C. coteaux du LOIR (non plantées)  |                               |     |                                      |  |  |   |
|  | Au nord du LOIR peu de problèmes (forêts). Vergers en lisière de la forêt de BERCE risquant d'être touchés. (LAVERNAT, VERNEUIL)  | Touche le BELINOIS (céréales) |     | Touche une zone de cultures pérennes |  | Traverse des zones céréalières, évite les vergers à CÉRELLES, évite les espaces agricoles à NOUZILLY |   |
| <b>SYLVICULTURE</b>                    | Entre LE MANS et la vallée du LOIR les variantes sont équivalentes et tangent l'ouest de la forêt de BERCE. Du LOIR à TOURS, Sud-Centre consomme peu d'espaces forestiers.  |                               |     |                                      |  | Touche le bois de BAUDRY (feuillus)  |   |
| <b>URBANISME</b>                       | Peu de problèmes d'habitat-mitage à l'est de MAYET (variante Sud-Centre F) et sur LAVERNAT.   |                               |     |                                      | Habitat diffus et dense à St ANTOINE DU ROCHER, CHANCEAUX SUR CHOISILLE, METTRAY |  |   |
| <b>HABITAT ET ENVIRONNEMENT SONORE</b> | Le long des différentes variantes, le nombre de sites susceptibles d'être perturbés par le bruit sont du même ordre.<br>Toutes ces variantes par leur bonne affectation de trafic délestent l'itinéraire existant (RN 138) et améliorent ainsi la qualité de vie des riverains. |                               |     |                                      |  |  |   |
| <b>PATRIMOINE CULTUREL</b>             | Aucun problème important  |                               |     |                                      |  |  |   |

## LE CHOIX DU FUSEAU DU KILOMETRE

### ENTRE ALENÇON ET LE MANS

Le tracé Nord-Est a été préféré car il favorise le développement économique du secteur Nord-Est du département de la SARTHE.

### LES ARRIVEES AU MANS

Le point d'arrivée en B a été préféré car :

- il présente une situation géographique optimale pour assurer l'écoulement du trafic qui pour un tiers s'arrête au MANS, pour un tiers se dirige vers l'Ouest (A 81, A 11) et pour un tiers continue vers TOURS.
- il assure une bonne desserte du MANS.
- il évite les zones boisées de LA BAZOGE et LA CHAPELLE ST FRAY (touchées par A1 et A2), celles de JOUÉ-L'ABBÉ et LA TRUGALLE (touchées par C1 et C2) et ne provoque pas de nuisances à l'habitat (C2).

### LE CONTOURNEMENT DU MANS

Un contournement Est selon le tracé D4 a été préféré car :

- il ne remet pas en cause le projet de «Liaison Sud-Ouest» nécessaire à une bonne desserte du Sud-Ouest de l'agglomération mancelle
- il évite de traverser les zones agricoles remembrées à l'occasion du projet de «Liaison Sud-Ouest».
- il permet une bonne desserte de l'agglomération mancelle à partir des échangeurs d'AUVOURS et à terme de PARIGNÉ-L'ÉVEQUE.

### ENTRE LE MANS ET TOURS

Le tracé Sud-Centre G, K a été préféré car

- il assure une bonne desserte de CHATEAU-DU-LOIR et de la vallée du LOIR et permet de décharger la RN 138 dans la traversée de CHATEAU-DU-LOIR du trafic de transit.
- il évite la traversée de la forêt de CHATEAU-LA-VALLIERE .
- il évite la coupure des vallées situées à l'Est de la forêt de BERCÉ.
- il épargne les cultures pérennes (vergers).

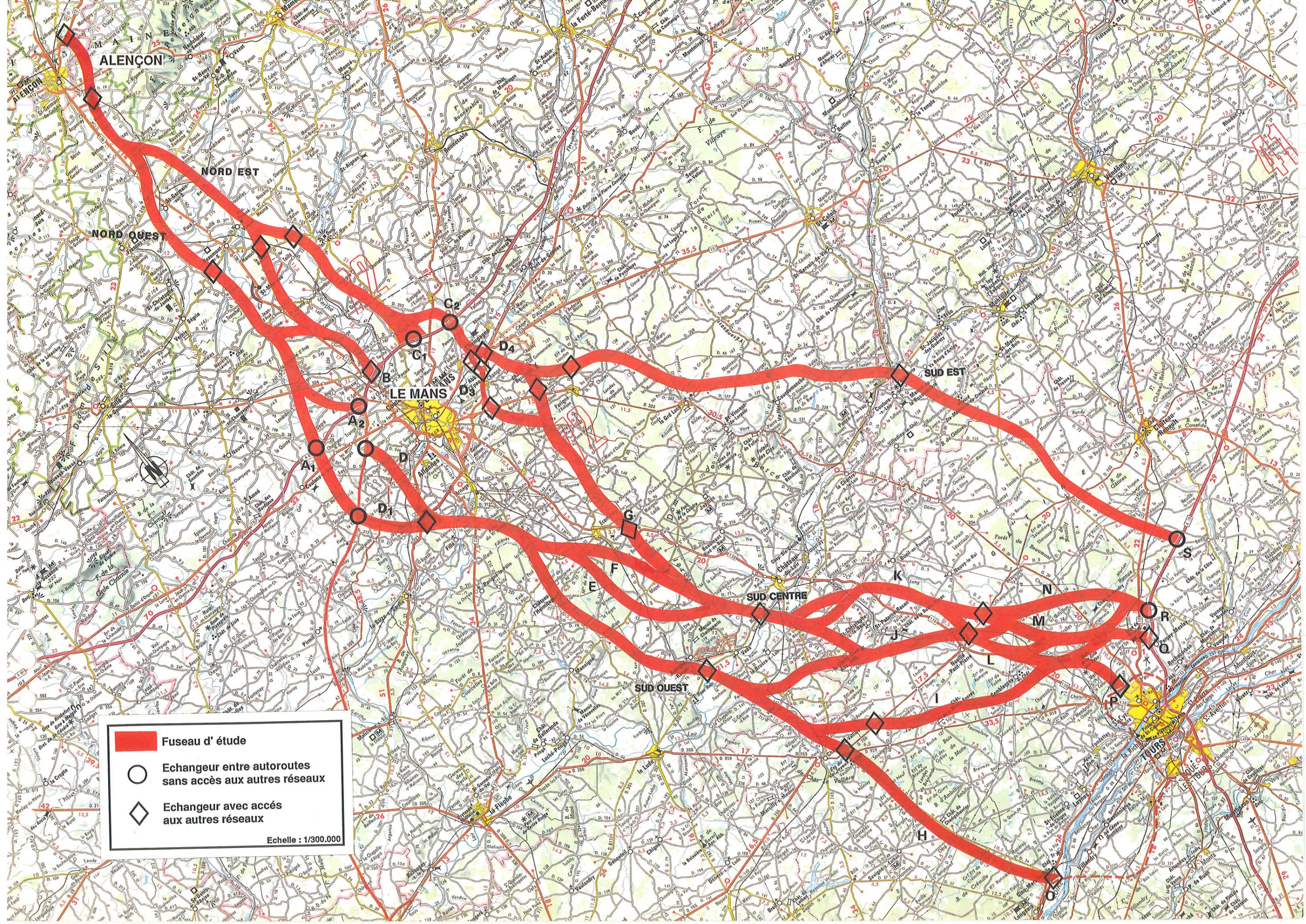
Le tracé au Nord de ST PIERRE DE CHEVILLÉ a été préféré après des études plus précises (cf § III - 1.3. de la notice explicative et II - 3. de l'étude d'impact).

### L'ARRIVÉE SUR TOURS

Le point d'arrivée en R a été préféré car :

- il est compatible avec le tracé Sud-Centre G - K retenu entre LE MANS et NEUILLÉ-PONT-PIERRE.
- il permet une continuité autoroutière vers BORDEAUX ou VIERZON.

La variante M a été préférée à l'issue d'études plus précises (cf § III - 1.3. de la notice explicative et II - 3. de l'étude d'impact).



ALENÇON

NORD EST

NORD OUEST

LE MANS

SUD EST

SUD CENTRE

SUD OUEST

**Fuseau d'étude**

○ Echangeur entre autoroutes sans accès aux autres réseaux

◇ Echangeur avec accès aux autres réseaux

Echelle : 1/300.000

## II - 3 LES VARIANTES LOCALISEES

### Communes de CERISÉ, LE CHEVAIN, SAINT PATERNE, CHAMPFLEUR

Cette partie de l'autoroute A 28 a déjà fait l'objet d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique en 1990 dans le cadre de la déviation de la Route Nationale 138.

Le tracé de l'autoroute A 28 se superpose au tracé de la déviation, qui a été déclarée d'Utilité Publique le 24 avril 1991.

### Communes de CHAMPFLEUR, CHÉRISAY, BÉTHON, OISSEAU LE PETIT, FYÉ et ROUESSÉ FONTAINE

Le fuseau du kilomètre s'inscrit en majeure partie dans des espaces cultivés céréaliers assez vallonnés et ponctuellement boisés (bois du COUDRAY et BRESTEL). L'habitat est surtout aggloméré (BÉTHON, CHÉRISAY).

Deux bandes de 300 m ont été comparées à l'Est et à l'Ouest ; elles diffèrent assez peu.

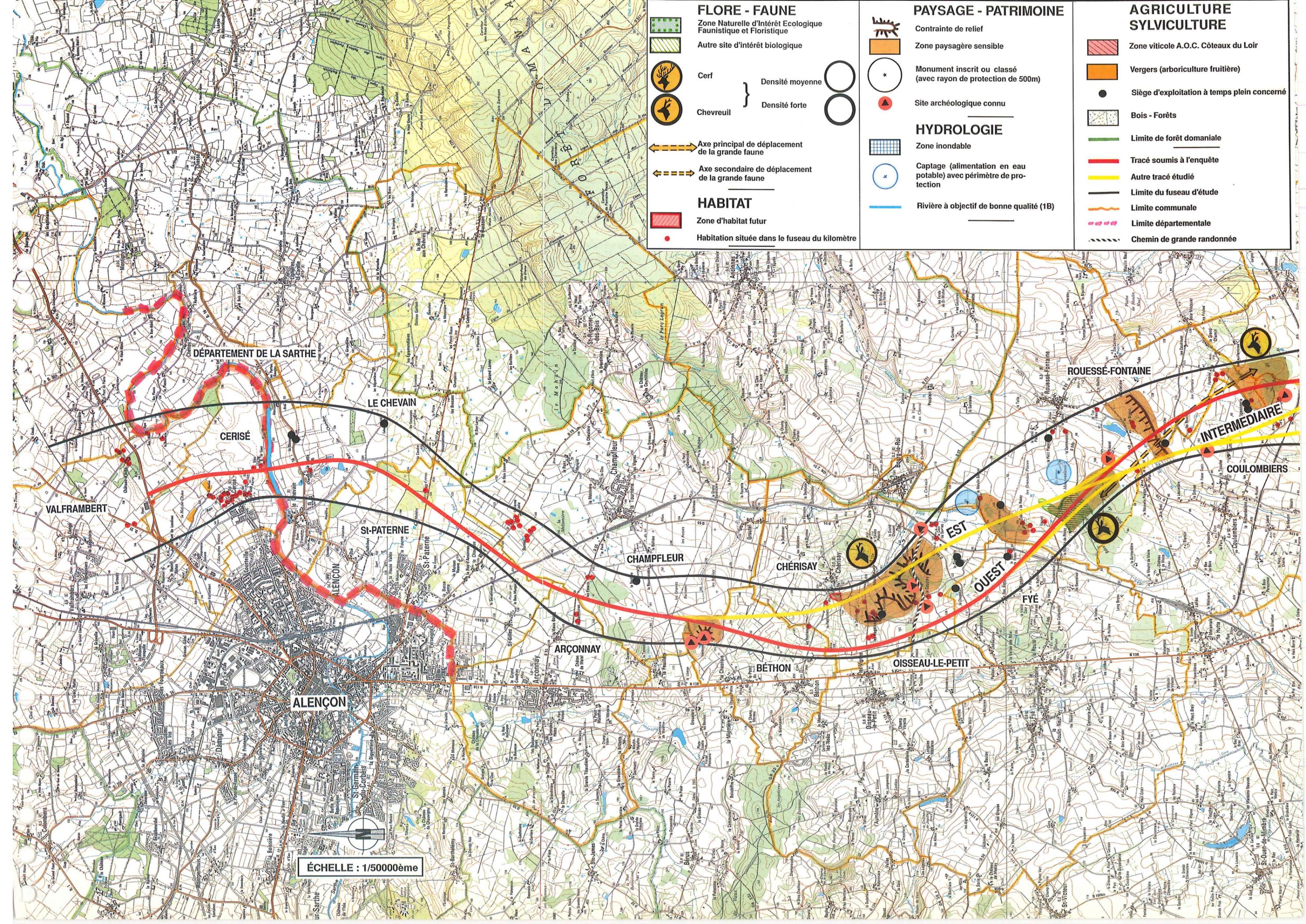
L'option Ouest passe en limite des communes alors que la variante Est passe près du bourg de CHÉRISAY et coupe la butte boisée du «COUDRAY».

La commune de BÉTHON avait demandé l'étude d'un tracé à l'Est du poste électrique de CHAMPFLEUR mais des problèmes agricoles ont montré la difficulté d'une telle option.

Les communes de BÉTHON, FYÉ et OISSEAU LE PETIT ont donné leur préférence pour un tracé Est. Les communes de CHÉRISAY et ROUESSÉ FONTAINE ont exprimé leur préférence pour l'Ouest.

L'option Ouest a été retenue du fait du passage en limite communale (atout pour les restructurations foncières éventuelles), de l'évitement de zone de relief et du bois du COUDRAY, de l'éloignement de captages. Le bois de BRESTEL ne peut pas être complètement évité.

| CONTRAINTES D'ENVIRONNEMENT     | OUEST   | EST  |
|---------------------------------|---|--|
| HYDROLOGIE                      |   | Ce tracé se rapproche de deux captages sans toucher les périmètres de protection rapprochés.   |
| FLORE ET FAUNE                  | Touche le bois de «BRESTEL» (chevreuils, stations botaniques)           | Touche 2 bois intéressants (bois du «COUDRAY» et de «BRESTEL».   |
| ACTIVITÉS AGRICOLES             | Démembrement plus fort des exploitations                                | Terrains touchés de meilleure valeur agronomique.  |
| SYLVICULTURE                    | Le bois de «BRESTEL» est soumis à un plan simple de gestion             | Touche le bois de «COUDRAY» qui présente de bonnes potentialités de production. Le bois de Brestel est soumis à un plan simple de gestion. |
| PAYSAGE PATRIMOINE              | S'inscrit mieux dans le relief sauf au niveau de la butte de «VERMONT». | Relief accentué à l'Est du «COUDRAY». Difficile d'y intégrer le tracé.   |
| HABITAT ET ENVIRONNEMENT SONORE | Se rapproche de l'agglomération d'OISSEAU-LE-PETIT (passage à l'Est)    | Se rapproche de l'agglomération de CHÉRISAY (passage à l'Ouest) et nécessite probablement une démolition.                                  |



**FLORE - FAUNE**

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Autre site d'intérêt biologique

Cerf } Densité moyenne

Chevreuil } Densité forte

Axe principal de déplacement de la grande faune

Axe secondaire de déplacement de la grande faune

**HABITAT**

Zone d'habitat futur

Habitation située dans le fuseau du kilomètre

**PAYSAGE - PATRIMOINE**

Contrainte de relief

Zone paysagère sensible

Monument inscrit ou classé (avec rayon de protection de 500m)

Site archéologique connu

**HYDROLOGIE**

Zone inondable

Captage (alimentation en eau potable) avec périmètre de protection

Rivière à objectif de bonne qualité (1B)

**AGRICULTURE SYLVICULTURE**

Zone viticole A.O.C. Côteaux du Loir

Vergers (arboriculture fruitière)

Siège d'exploitation à temps plein concerné

Bois - Forêts

Limite de forêt domaniale

Tracé soumis à l'enquête

Autre tracé étudié

Limite du fuseau d'étude

Limite départementale

Chemin de grande randonnée

ÉCHELLE : 1/50000ème

**Communes de  
ROUÉSSÉ - FONTAINE,  
COULOMBIERS, CHÉRANCÉ,  
PIACÉ, DOUCELLES, VIVOIN**

Le fuseau du Kilomètre traverse des cultures céréalières essentiellement, et deux boisements (BRESTEL et COURTEIL), dans un relief peu mouvementé. Trois variantes ont été comparées, posant chacune à des degrés divers des problèmes aux exploitations agricoles. Les communes de COULOMBIERS, CHÉRANCÉ, PIACÉ et VIVOIN ont souligné leur préférence pour la variante Est. Sur VIVOIN notamment se pose le problème agricole de l'exploitation du «GRAND COURCHALON» et celui du prieuré, classé monument historique, ainsi que la

coupure du hameau de «CONGÉ DES GUERETS». La commune de DOUCELLES préfère le tracé Ouest pour des raisons de proximité de l'habitat (tracé Est à 400 m du bourg).

Le tracé Est a été retenu car il s'intègre mieux au tissu agricole, s'éloigne du prieuré de VIVOIN et n'isole pas le hameau de «CONGÉ DES GUERETS» du bourg de VIVOIN.

| CONTRAINTES D'ENVIRONNEMENT     | OUEST  | INTERMÉDIAIRE  | EST   |
|---------------------------------|--|--|---|
| HYDROLOGIE                      | La BIENNE, rivière de bonne qualité, est traversée par les 3 variantes   |  |   |
| FLORE ET FAUNE                  | Impact équivalent sur le bois de "BRESTEL"   |  |   |
|                                 |  |  | Ecorne la partie occidentale du bois de "COURTEIL"                  |
| ACTIVITÉS AGRICOLES             | Démembrement total assez important. Certaines exploitations très touchées ("GRAND COURCHALON"...) )                            | Démembrement assez important.  | Démembrement limité.  |
| SYLVICULTURE                    | Impact équivalent sur le bois de "BRESTEL."  |  |   |
|                                 |  |  | Linéaire d'environ 200m dans le bois de "COURTEIL" (bonne qualité). |
| PAYSAGE PATRIMOINE              | Tracé assez proche du Prieuré de VIVOIN, monument historique (impact visuel)   | Franchissement de la SEMELLE plus défavorable  |   |
|                                 |  |  | Touche la butte de "COURTEIL".                                      |
| HABITAT ET ENVIRONNEMENT SONORE | Isole le hameau de "CONGÉ DES GUÉRETS" du reste de la commune de VIVOIN. Se rapproche du lotissement de "MALITOURNE" à VIVOIN. | Ces deux tracés sont proches du bourg de DOUCELLES (environ 400m des premières maisons), et du hameau de "CONGÉ DES GUÉRETS" (nuisances phoniques) |   |
|                                 |  | Une démolition envisagée.  |   |

**Communes de  
VIVOIN, MARESCHE, TEILLÉ et  
SAINT JEAN D'ASSÉ**

Le fuseau du Kilomètre s'inscrit dans des espaces cultivés, avec quelques boisements de chênes et au Sud la vallée de la SARTHE dont les abords sont peu accidentés. C'est un secteur peu urbanisé.

Trois variantes ont été comparées, à l'issue des premières consultations locales.

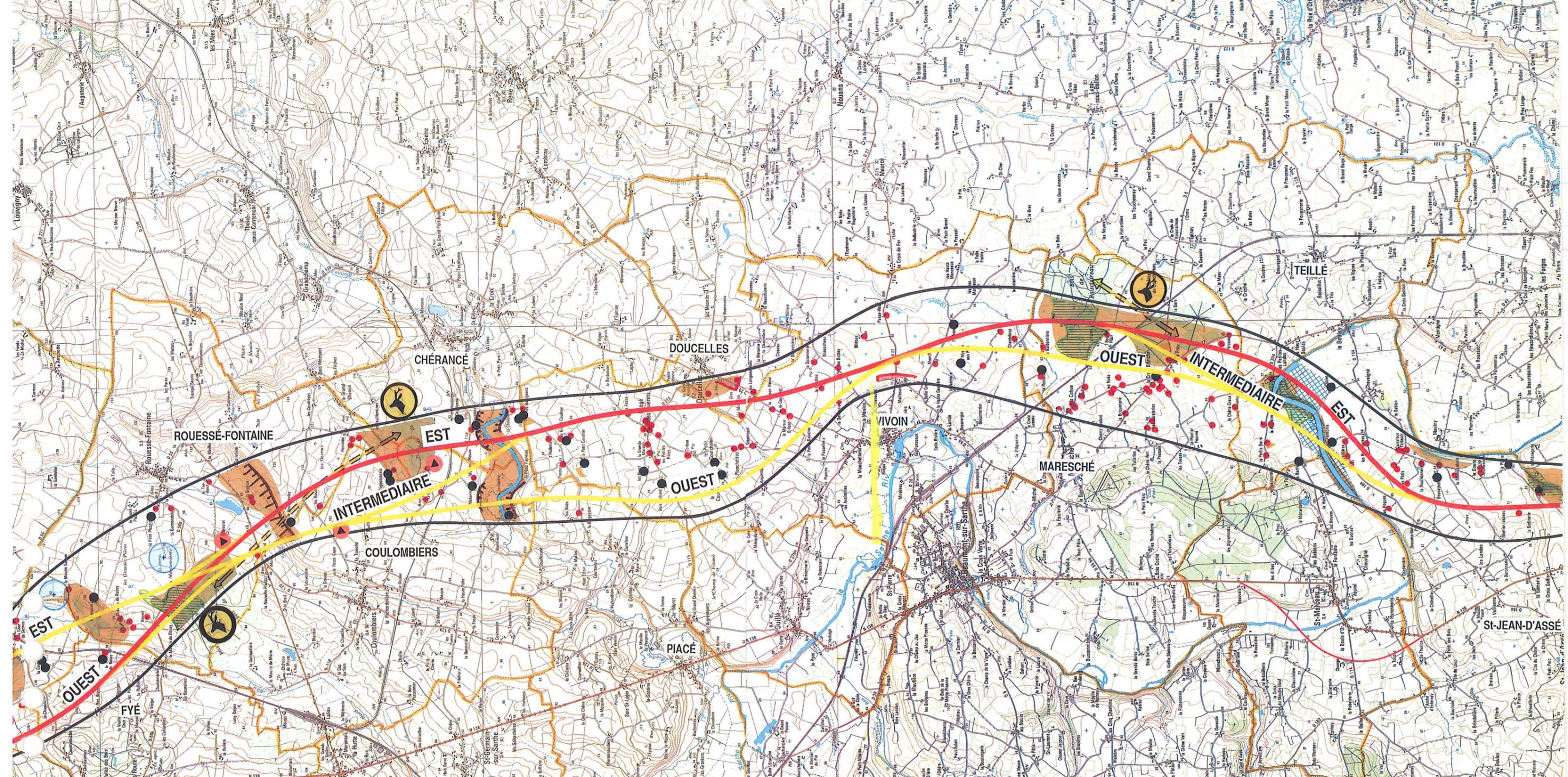
Le tracé Est qui franchit la SARTHE à l'Est du moulin de «CRUCÉ» et traverse des bois ; le tracé Ouest qui passe à l'Ouest de «CRUCÉ» et évite les bois ; un tracé

intermédiaire qui tout en passant dans les bois passe à l'Ouest de «CRUCÉ».

Toutes les communes concernées se sont exprimées pour un tracé Est, notamment pour des raisons agricoles.

Ce tracé Est est proposé. Il posera quelques problèmes sylvicoles au niveau des boisements de bonne qualité et créera une coupure forte pour une exploitation agricole de SAINT JEAN D'ASSÉ.

| CONTRAINTES D'ENVIRONNEMENT     | OUEST  | INTERMÉDIAIRE  | EST   |
|---------------------------------|--|--|---|
| HYDROLOGIE                      | La traversée de la SARTHE se fait dans un secteur où le champ d'inondation est relativement limité (250m) mais traversé en biais sur 400m. |  | La traversée de la SARTHE se fait dans un secteur où le champ d'inondation est relativement étendu (650m) |
| FLORE ET FAUNE                  | Mares d'intérêt botanique sur le tracé ou proches.   |  | Les bois biologiquement riches sont perturbés par ces tracés (chevreuils, sangliers, oiseaux).            |
| ACTIVITÉS AGRICOLES             | Impact assez important sur plusieurs exploitations de MARESCHE, la "CROIX BLANCHE" notamment, et moindre sur St JEAN D'ASSÉ.               |  | Evite les secteurs agricoles sensibles sauf au sud de la SARTHE ("CHOLET")                                |
| SYLVICULTURE                    |  | Les bois de "BOISCLAIREAU" et du "FROU" comportant des peuplements de feuillus de qualité sont touchés par ces tracés. |   |
| PAYSAGE PATRIMOINE              | S'éloigne un peu du site du moulin de "CRUCÉ"  |  | Touche le bois de "BOISCLAIREAU" et le site du moulin de "CRUCÉ".   |
| HABITAT ET ENVIRONNEMENT SONORE | Une démolition envisagée.  | Une démolition envisagée.  |   |



ÉCHELLE : 1/50000ème

|  |  |   |
|--|--|---|
| <p><b>FLORE - FAUNE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique</li> <li> Autre site d'intérêt biologique</li> <li> Cerf</li> <li> Chevreuil</li> <li> Densité moyenne</li> <li> Densité forte</li> <li> Axe principal de déplacement de la grande faune</li> <li> Axe secondaire de déplacement de la grande faune</li> <li> Zone d'habitat futur</li> <li> Habitation située dans le fuseau du kilomètre</li> </ul> | <p><b>PAYSAGE - PATRIMOINE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Contrainte de relief</li> <li> Zone paysagère sensible</li> <li> Monument inscrit ou classé (avec rayon de protection de 500m)</li> <li> Site archéologique connu</li> <li> <b>HYDROLOGIE</b><br/>Zone inondable</li> <li> Captage (alimentation en eau potable) avec périmètre de protection</li> <li> Rivière à objectif de bonne qualité (1B)</li> </ul> | <p><b>AGRICULTURE SYLVICULTURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Zone viticole A.O.C. Côteaux du Loir</li> <li> Vergers (arboriculture fruitière)</li> <li> Siège d'exploitation à temps plein concerné</li> <li> Bois - Forêts</li> <li> Limite de forêt domaniale</li> <li> Tracé soumis à l'enquête</li> <li> Autre tracé étudié</li> <li> Limite du fuseau d'étude</li> <li> Limite communale</li> <li> Limite départementale</li> <li> Chemin de grande randonnée</li> </ul> |
|--|--|---|

**Communes de  
SAINT JEAN D'ASSÉ et SAINTE  
JAMME SUR SARTHE**

Sur cette section très courte (2,7 km) les contraintes liées à la proximité de la SARTHE, du bois de SAINTE JAMME, de hameaux importants («PATTE NOIRE», «BURES», «LE PIN») et du bourg de SAINTE JAMME SUR SARTHE n'ont pas permis de comparer des tracés très différenciés. Le tracé proposé occasionne des coupures d'exploitation (la «BOUVETTERIE», «BURES», La «PIERRE») mais s'écarte suffisamment des secteurs les plus peuplés, de l'espace de détente du bois de SAINTE JAMME et du monastère de la «GOUTTE».

**Communes de  
Ste JAMME SUR SARTHE, SOUILLE,  
LA BAZOGE, NEUVILLE SUR  
SARTHE**

Le fuseau du Kilomètre traverse la partie Est de la commune de LA BAZOGE sur laquelle la déviation de la RN 138 vient d'être mise en service. La SARTHE se trouve à l'Est et limite les possibilités de tracés. Trois tracés ont été comparés : «Ouest», «Intermédiaire» et «Est».

Le tracé Ouest vient s'appuyer au plus près de la déviation de LA BAZOGE ; le tracé intermédiaire s'éloigne de la RN 138 et de la déviation ; le tracé Est est encore plus éloigné et passe entre l'«AUNAY TRUCHET» et le «GRAND AUNAY».

La comparaison montre que ces options sont assez peu contrastées sauf en matière agricole et pour l'habitat (cf. tableau comparatif). La commune de NEUVILLE SUR SARTHE préférerait une bande Ouest pour éviter des exploitations agricoles (la «BARATIERE», la «BALOCHERE») mais elle touche d'autres exploitations (le «CHENE ROND», le «CHATAIGNIER», la «TAILLE»).

La commune de LA BAZOGE a souligné les problèmes apportés par cette nouvelle infrastructure alors que la déviation de la Route Nationale 138 vient de s'achever. L'examen des contraintes conduit à proposer une solution «panachée» qui permet d'allier les avantages des trois solutions de base, en minimisant les inconvénients : il s'agit du tracé Ouest - Intermédiaire - Est, qui constitue le meilleur compromis.

**Commune de  
SAINT SATURNIN**

Cette section très courte (environ 1,7 km) concerne le raccordement du projet à l'autoroute A 11. Les contraintes d'environnement sont liées essentiellement à l'habitat existant notamment "BUTTE DE MAULE", «MAULE», «BELLEVUE», «LES BROSSES», «LES ETRICHETS», à la protection du monument historique des «ETRICHETS» (rayon de 500 m). Il en résulte un seul tracé possible qui permet de s'éloigner suffisamment des principaux hameaux, d'éviter la zone d'urbanisation future (Na) et la zone de protection du monument historique. La commune de SAINT SATURNIN s'est prononcée contre le passage de l'autoroute.

| CONTRAINTES D'ENVIRONNEMENT     | OUEST  | INTERMÉDIAIRE  | EST  |
|---------------------------------|--|--|--|
| HYDROLOGIE                      |  |  |  |
| FLORE ET FAUNE                  | Le bois des "TANSOLIÈRES" est intéressant par sa flore et sa faune (intérêt local) ; présence de blaireaux.  |  | Impact plus fort sans être important.        |
| ACTIVITÉS AGRICOLES             | Touche de bons sols.<br>Le remembrement vient de se terminer et ne facilitera pas l'insertion d'un nouveau projet.   |  |  |
|                                 | Une vingtaine d'exploitations démembrées avec des surfaces assez importantes.  | Les démembrements occasionnés sont faibles.  | Ce tracé occasionne des démembrements moyens |
| SYLVICULTURE                    |  | Nuisances modérées mais plus conséquentes que sur le tracé Ouest (petits bois de qualités coupés). |  |
| PAYSAGE PATRIMOINE              | Relief doux entre le ruisseau de "BELLE NOE" et du "MORTIER"<br>Relief plus accentué au sud du ruisseau du "MORTIER".<br>Ligne de côteaux boisés au droit de la BAZOGE.<br>S'éloigne un peu du site du moulin de "CRUCÉ" |  |  |
|                                 | Tracé plus défavorable au nord et s'intégrant mieux au sud.  |  | Plus favorable au nord.                      |
| HABITAT ET ENVIRONNEMENT SONORE | Ces deux options jouxtent plus de zones d'habitation ("LES VIELLES VIGNES", "L'AUNAY TRUCHET", le "CHENE ROND"...)   |  | Une démolition envisagée.                    |

### FLORE - FAUNE

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Autre site d'intérêt biologique



Cerf

Densité moyenne

Chevreuil

Densité forte



Axe principal de déplacement de la grande faune

Axe secondaire de déplacement de la grande faune

### HABITAT

Zone d'habitat futur

Habitation située dans le fuseau du kilomètre

### PAYSAGE - PATRIMOINE



Contrainte de relief



Zone paysagère sensible



Monument inscrit ou classé (avec rayon de protection de 500m)



Site archéologique connu

### HYDROLOGIE



Zone inondable



Captage (alimentation en eau potable) avec périmètre de protection



Rivière à objectif de bonne qualité (1B)

### AGRICULTURE SYLVICULTURE



Zone viticole A.O.C. Côteaux du Loir



Vergers (arboriculture fruitière)



Siège d'exploitation à temps plein concerné



Bois - Forêts

Limite de forêt domaniale

Tracé soumis à l'enquête

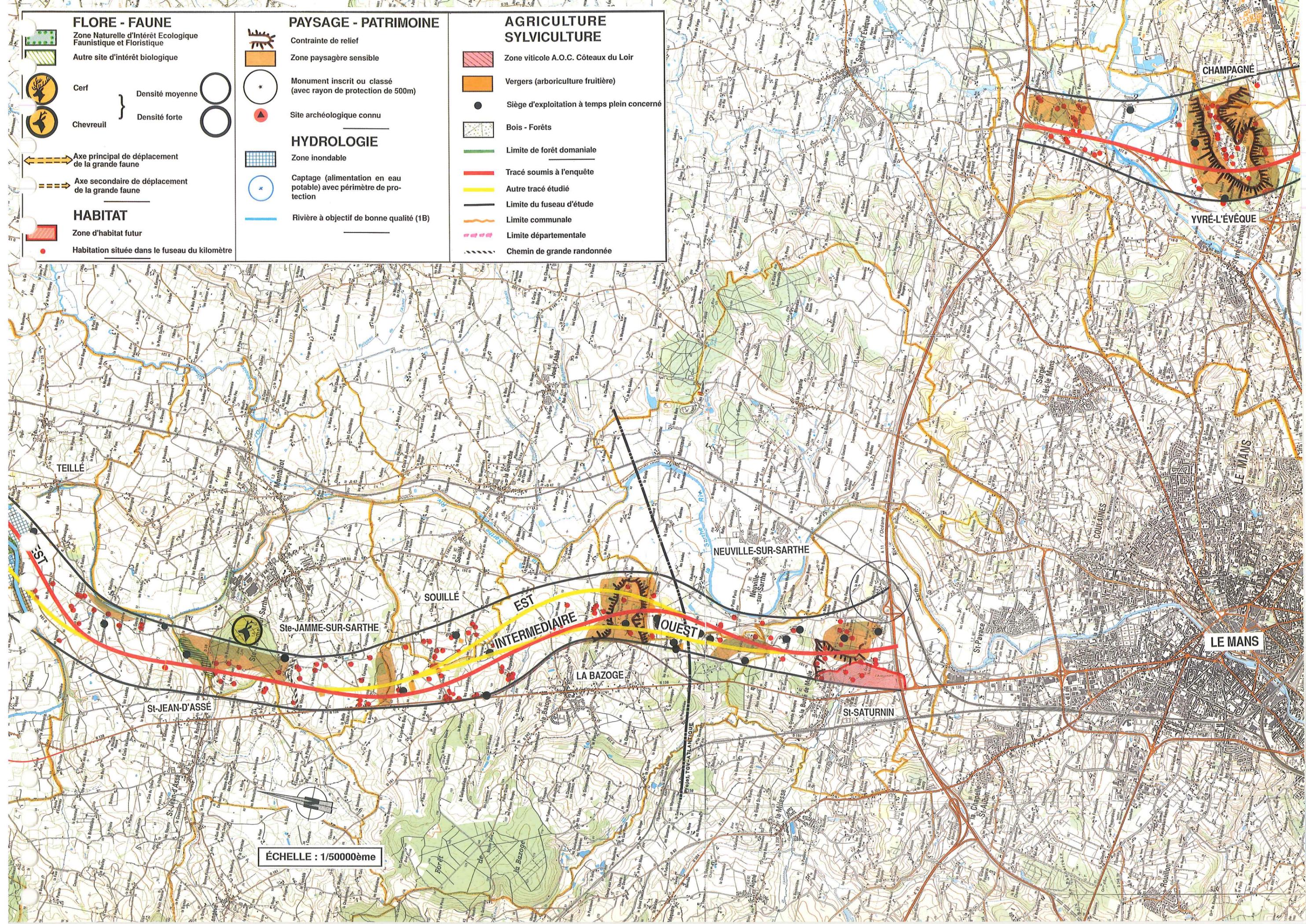
Autre tracé étudié

Limite du fuseau d'étude

Limite communale

Limite départementale

Chemin de grande randonnée



ÉCHELLE : 1/50000ème

**Communes  
d'YVRÉ L'ÉVÊQUE, CHAMPAGNÉ et  
CHANGÉ**

Avec le raccordement à l'autoroute A 11 sur l'échangeur du MANS-EST, le fuseau du Kilomètre permet de suivre jusqu'à l'HUISNE le tracé de la RN 224 sans nouvelle coupure importante et en limitant les nuisances à l'habitat. On remarque également que l'HUISNE est traversée perpendiculairement, ce qui permet de limiter les atteintes dans les domaines hydraulique, paysager et biologique à ce cours d'eau.



Autoroute A11 - Echangeur de LE MANS - Est

Au Sud de l'HUISNE, le tracé proposé traverse la butte d'AUVOURS qui culmine à la cote 114 mètres, soit environ 40 mètres au-dessus des terrains environnants.

Ce site qui marque fortement le paysage est particulièrement boisé et habité sur son versant oriental (le «TERTRE D'AUVOURS», le «CHENE VERT»...) mais aussi à l'Ouest («les «ROCHERS», la «FABRIQUE», les «PETITES LANDES»...). Ces fortes contraintes d'habitat nécessitent le passage dans la butte pour limiter ainsi les impacts aux habitations, d'autant que le projet sera en déblai. Un traitement paysager particulier sera nécessaire. Au Sud de la «fourche d'AUVOURS», le bois de «BEAUVAIS» est traversé sur 1,5 km pour les mêmes raisons d'habitat sur CHANGÉ.

**Communes de  
CHANGÉ et PARIGNÉ L'ÉVÊQUE**

Pour éviter les zones d'habitat dense de CHANGÉ et RUAUDIN le fuseau du kilomètre forme un arc de cercle vers l'Est. A l'intérieur de celui-ci, deux solutions ont été examinées à la demande des communes : un tracé Ouest et un tracé Est avec un mixage possible au Nord et au Sud (Ouest-Est ou Est-Ouest). Une autre solution demandée par une association locale consistait, au Nord du RD 304, à partir plus vers l'Est en sortant du fuseau du kilomètre. Un examen technique et environnemental a montré l'impossibilité d'une telle réalisation (habitat, rayon de courbure, sécurité des usagers à l'arrivée sur le futur échangeur).



La Chicotière à PARIGNÉ L'ÉVÊQUE (SARTHE)

La comparaison des options Ouest et Est a conduit au choix d'un tracé Ouest-Est. Au Sud le passage successif du tracé Est dans le bois du «CHAPITRE» et de «CHAUMAISON» limite considérablement les nuisances dans ce secteur de la périphérie mancelle où l'habitat est particulièrement dense. Le tracé permet de s'éloigner des hameaux des «CHICOTTIERES» et de «LA RONCIERE» en limitant les impacts sylvicoles et agricoles.

| CONTRAINTES D'ENVIRONNEMENT     | OUEST   | EST   |
|---------------------------------|---|---|
| HYDROLOGIE                      |   |   |
| FLORE ET FAUNE                  | Nombreux bosquets et bois en alternance avec le bocage et les cultures  |   |
| ACTIVITÉS AGRICOLES             |   | Au sud, ce tracé est plus nuisant (bois du "CHAPÎTRE" traversé sur plus de 700m).                                 |
|                                 | Plus de 30 hectares démembrés dont trois exploitations très touchées.<br><br>L'option ouest est la plus nuisante au nord. | Environ 30 hectares démembrés dont quatre exploitations fortement touchées.<br><br>Solution plus nuisante au sud. |
| SYLVICULTURE                    | Plusieurs pinèdes gérées avec des plans simples de gestion (forêt du "CHAPÎTRE" et de "CHAUMAISON").                      |   |
|                                 | Le bois de "CHAUMAISON" est touché dans les deux cas.   |   |
|                                 |   | Solution plus nuisante au sud car elle touche la forêt du "CHAPÎTRE"  |
| PAYSAGE PATRIMOINE              | Intérêt paysager du secteur assez limité.   |   |
|                                 | L'objectif est de préserver les zones d'habitat dans leur contexte paysager. Les options sont peu différenciées.          |   |
| HABITAT ET ENVIRONNEMENT SONORE | Une démolition envisagée.   | Une démolition envisagée.   |
|                                 | Plus nuisante au sud (secteur des "CHICOTTIÈRES", "la RONCIÈRE", "ROUILLON"...)   | Nettement plus pénalisante au nord (secteur des "BROSSES" où plusieurs maisons sont perturbées.                   |